

L'article 14 de la loi de finances pour l'année 2021 a réduit la plupart des taux des retenues à la source, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Tableaux des taux des retenues à la source applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

1) Montants égaux ou supérieurs à 1.000 dinars TTC au titre des acquisitions de marchandises, matériel, équipements et services

Payement au titre de :	Taux RS 2020	Taux RS 2021
Montants dont les bénéfices en provenant sont soumis à l'IS au taux de 35%	1,5%	1,5%
Montants servis à des personnes physiques ne bénéficiant pas du taux réduit de 1% ou de 0,5%	1,5%	1,5%
Montants dont les bénéfices en provenant sont soumis à l'IS au taux de 15%	1,5%	1%
Montants dont les revenus en provenant : - bénéficient de la déduction des deux tiers (ces des personnes physiques) ; - sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%	0,5%	0,5%
Montants payés dans le cadre des abonnements de téléphone, d'eau, d'électricité, de gaz, de journaux, de périodiques et publications	0%	0%
Montants payés au titre des contrats d'assurance	0%	0%
Montants payés au titre des contrats de leasing.	0%	0%

2) Honoraires, loyers, commissions, etc.

Catégorie	Payement au titre de :	Taux RS 2020	Taux RS 2021
Honoraires	Servis à des personnes morales	5%	3%
	Servis à des personnes physiques soumises au régime réel. NB : Le bénéficiaire doit présenter une attestation de soumission au régime réel.	5%	3%
	Servis à d'autres personnes	15%	10%
Artistes	Rémunérations servies aux artistes, aux créateurs et aux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés au titre de la production, la diffusion et la présentation des œuvres théâtrales, scéniques, musicales, littéraires et plastiques et cinématographique.	5%	5%
Droits d'auteur	Rémunérations servies aux titulaires des droits d'auteur et des droits voisins dans le cadre de la gestion collective des droits de la propriété littéraire et artistique.	5%	5%
Performance	Rémunérations en contrepartie de la performance dans la prestation des services pour le compte d'autrui	15%	10%
Commissions	Tous types de commissions	15%	10%
Courtages	Tous types de courtages	15%	10%
Loyer	Loyers d'hôtels servis aux personnes morales	5%	5%
Loyer	Autres loyers	15%	10%
Activités non commerciales	Rémunérations des activités non commerciales quelle qu'en soit l'appellation	15%	10%
Travail occasionnel ou accidentel	Rémunérations payées aux salariés et aux non salariés en contrepartie d'un travail occasionnel ou accidentel en dehors de leur activité principale	15%	15%